



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°6 / 2021 - 2022

Réunion du 4 février 2022 tenue en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Frédéric COTTRET - Walter DE NARDIN - Maurice GAY - Gérard JANTET.

Excusés : MM. Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 18/03/2022

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 14/03/2022

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **DUPPIGHEIM - STADE ANDRÉ REY - NNI 67 108 01 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 20/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle constate la présence de trous pouvant présenter du danger pour les acteurs du jeu. Elle engage le propriétaire à assurer l'entretien du terrain avant la prochaine rencontre et prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 20/10/2031.

➤ **HESSENHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 67 195 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la confirmation de classement en T6 PN en date du 18/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC en date du 01/12/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 04/02/2032.

➤ **ROTT - STADE OBERWIESE - NNI 67 416 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 17/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC en date du 01/12/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 04/02/2032.

➤ **COLMAR - PARC DES SPORTS STADIUM N°4 - NNI 68 066 01 04**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T4 PN en date du 18/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 04/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **SELTZ - STADE SAINT ETIENNE 1 - NNI 67 463 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 08/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en niveau travaux en date du 14/01/2022 pour procéder à la mise en conformité des dimensions du terrain.

Pièces fournies :

- ✓ Courrier de la mairie en date du 14/01/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau travaux jusqu'au 30/06/2022.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **SELTZ - STADE SAINT ETIENNE 2 - NNI 67 463 01 02**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 26/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 03/10/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Tests in situ en date du 05/01/2022

Elle constate que le résultat des tests est conforme aux exigences du règlement 2021 et précise que ces tests seront à renouveler pour le 26/08/2026.

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 26/08/2031 et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **INGERSHEIM - STADE DE LA SCHUTZENMATT 1 – NNI 68 155 01 01**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 13/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 10/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Tests in situ du 17/12/2021.

Elle propose le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 13/08/2031 et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

➤ **CHATENOIS – COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 1 - NNI 67 073 02 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction d'un terrain en gazon naturel (105 x 68 mètres) niveau T5 PN. L'installation sera équipée d'un arrosage automatique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 01/12/2021, lettre d'intention en date du 01/12/2021.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plan d'arrosage

La commission note que la forme est dessinée en toit 2 pans avec pentes de 0,7% de part et d'autre de l'axe central. Ce dispositif devra permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'installation, locaux et terrain, répondant aux exigences du Niveau T5 PN et invite le propriétaire à faire une demande de classement à l'issue des travaux (art. 2.7 du règlement applicable au 01/07/2021).

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **CHATENOIS – COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 2 - NNI 67 073 02 02**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction d'un terrain en gazon synthétique niveau T7 SYN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 01/12/2021, lettre d'intention en date du 01/12/2021.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (90 x 48) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

La commission note que la forme est dessinée en toit 2 pans avec pentes de 0,7% de part et d'autre de l'axe central. Ce dispositif devra permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'installation répondant aux exigences du Niveau T7 SYN.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement applicable au 01/07/2021).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **STRASBOURG – COMPLEXE SPORTIF OUEST ASPTT 1 - NNI 67 482 13 01**

Cette installation est classée en T4 PN jusqu'au 02/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 27/12/2021, lettre d'intention en date du 27/12/2021.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'installation répondant aux exigences du Niveau T5 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement applicable au 01/07/2021).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ WALDHAMBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 67 514 01 01

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 23/04/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires en vue d'obtenir un niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 20/12/2021.
- ✓ Lettre d'intention en date du 04/01/2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

La CRTIS note que le projet de vestiaires répond aux critères du niveau T5 PN et prononce un avis préalable favorable.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ COLMAR – GYMNASSE DU GRILLENBREIT - NNI 68 066 99 06

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 2.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Arrêté d'Ouverture au Public du 06/03/2020.
- ✓ PV de la Commission de Sécurité du 06/03/2020.
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- ✓ Rapport de visite du 28/10/2021 complété par les éléments d'information concernant le parking réservé aux joueurs et officiels établi par M. Gérard BAUMANN, membre C.D.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 27/01/2032, sous réserve de réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive et de se conformer à l'art. 3.1.4. concernant le stationnement sécurisé des joueurs et officiels. Elle transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.

➤ MULHOUSE – SALLE DU COSEC - NNI 68 224 99 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 24/10/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 23/09/2021.

Elle note que les dégagements de sécurité permettant de préserver la sécurité et l'intégrité physique des pratiquants (art.1.2.2 du règlement des installations futsal) ne respecte pas, sur un côté, la distance minimale de 1m et que la table officielle est implantée en tribune sans séparation avec le public.

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 24/10/2031 sous réserve que soit réalisé les travaux demandés ci-après avant le 30/06/2022.

- la zone de dégagement de moins de 1 m sur la longueur de la ligne de touche côté opposé à la table officielle soit protégée, cette zone ne peut pas être réduite à moins de 0,75 m (entre ligne de touche et protection)

- que la table officielle soit protégée et non accessible au public-

➤ **MULHOUSE – SALLE ERBLAND - NNI 68 224 99 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 02/11/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 02/11/2021.
- ✓ PV CDS en date du 06/11/2018
- ✓ plan

Elle demande qu'un AOP ou une AAC (Attestation administrative de Capacité) soit fournie avant le 30/06/2022 et prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 28/10/2031.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

➤ **COLMAR – SALLE MONTAGNE VERTE - NNI 68 066 99 03**

L'éclairage était classé en Niveau Futsal 4 jusqu'au 17/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau Futsal 1 en date du 24/11/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 18/11/2021.
- ✓ AAC en date du 16/04/2019.

Elle transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 11/01/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **DUPPIGHEIM - STADE ANDRÉ REY – NNI 67 108 01 02**

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E7 en date du 20/10/2021 (LED), un avis préalable favorable ayant été donné en date du 01/07/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,54

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 20/10/2025.

10.2. Confirmations de classement

➤ **BLAESHEIM – STADE DE L'EHN - NNI 67 049 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 15/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 134 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,42
U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024, sous réserve de classer l'installation.

➤ **DORLISHEIM – STADE DU SCHIFFBACH - NNI 67 101 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 25/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 13/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 251 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,40

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **DUTTLENHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 112 01 02**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 29/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 06/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 337 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **HEGENEY – STADE MUNICIPAL - NNI 67 186 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 30/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 25/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2024, sous réserve de classer l'installation.

➤ **LINGOLSHEIM – STADE JOFFRE LEFEBVRE 1 - NNI 67 267 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/01/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **OBERSCHAEFFOLSHEIM – STADE DU CANAL 1 - NNI 67 350 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 22/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 09/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,42

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **OHLUNGEN – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 359 01 02**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 06/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 11/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 206 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,53
U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **ROSSFELD – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 412 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 22/11/2021(LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 211 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2026.

➤ **SCHILTIGHEIM – STADE DU CANAL - NNI 67 447 02 01**

L'éclairage était en E5 jusqu'au 01/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 09/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 280 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 09/08/2023.

➤ **SELTZ – STADE SAINT ETIENNE 1 - NNI 67 463 01 01**

L'éclairage était en E7 jusqu'au 29/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 31/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 126 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,49

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 31/08/2023 mais demande qu'un réglage de l'installation d'éclairage soit réalisé après recalibrage du terrain.

➤ **TRIEMBACH AU VAL – STADE INTERCOMMUNAL DU GIESSEN - NNI 67 493 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 21/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/12/2021(LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2026.

➤ **WILLGOTTHEIM – STADE DU KOCHERSBERG - NNI 67 532 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 01/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 25/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **ZELLWILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 67 557 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 197 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

- **HAGENTHAL LE BAS – STADE DU LERTZBACH 1 - NNI 68 120 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/12/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

- **INGERSHEIM – STADE DE LA SCHUTZENMATT 1 - NNI 68 155 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/01/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

- **KAYSERSBERG VIGNOLE – STADE JOSEPH AIOLFI 1 - NNI 68 162 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 07/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 24/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

- **KAYSERSBERG VIGNOLE – STADE MUNICIPAL À SIGOLSHEIM - NNI 68 162 02 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 26/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 25/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,51

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2024, sous réserve de classer l'installation.

- **RIESPACH – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 273 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/12/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,84

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

- **ROUFFACH – STADE LOUIS TROUCHE - NNI 68 287 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 27/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 15/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **SIERENTZ – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 68 309 01 03**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 29/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 23/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 126 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **ENTZHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 124 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 01/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 21/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **ETTENDORF – STADE DES DEUX AIGLES 2 - NNI 67 135 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 22/08/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 23/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 23/09/2023.

➤ **SCHILTIGHEIM – STADE ERNEST ROMENS - NNI 67 447 03 01**

L'éclairage était en E7 jusqu'au 21/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 22/09/2021 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 255 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 22/09/2025.

➤ **SELTZ – STADE SAINT ETIENNE 2 - NNI 67 463 01 02**

L'éclairage était en E5 jusqu'au 18/05/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 31/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 233 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 09/08/2023.

➤ **SOUFFELWEYERSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 471 01 02**

L'éclairage était en EEntraînement jusqu'au 05/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 26/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 84 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,44

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 26/10/2023.

➤ **LA WANTZENAU – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 519 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 21/04/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 24/11/2021 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 231 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2026.

➤ **WINGEN SUR MODER – STADE MUNICIPAL - NNI 67 538 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 06/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 25/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 25/09/2023.

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 68 066 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 18/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 496 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°3 - NNI 68 066 01 03**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 18/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°4 - NNI 68 066 01 04**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 18/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **COLMAR – STADE DU LADHOF N°1 - NNI 68 066 02 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 18/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **HABSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 118 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 23/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,53

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **STE CROIX AUX MINES – STADE MAURICE BURRUS 1 - NNI 68 294 01 01**

L'éclairage était en E7 jusqu'au 18/05/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 23/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2024.

➤ **SIERENTZ – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 309 01 01**

L'éclairage était en E6 jusqu'au 29/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 23/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 232 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 04/02/2024.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **CHATENOIS – COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 1 - NNI 67 073 02 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 01/12/2021 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 185 Lux
- ✓ Fu à 0,80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,68
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **STRASBOURG – COMPLEXE SPORTIF OUEST ASPTT 1 - NNI 67 482 13 01**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 19/08/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/12/2021 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (4 par mât)
- ✓ Emh à 195 Lux
- ✓ Fu à 0,71
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,85
- ✓ GR 43,7
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **BLOTZHEIM – STADE ALBERT MOEBEL - NNI 68 042 01 01**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 08/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 14/12/2021 pour un E5 et des documents transmis. Les anciens mâts sont conservés.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à (2 à 22 m et entre les 2 terrains : 1 à 25,5m et 1 à 23m) LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 280 Lux
- ✓ Fu à 0,83
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ GR 46,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **BLOTZHEIM – STADE ANGEL ZAPPELINI - NNI 68 042 01 02**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 08/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 14/12/2021 pour un E6 et des documents transmis. Les anciens mâts sont conservés.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à (2 à 22 m et entre les 2 terrains : 1 à 25,5m et 1 à 23m) LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 170 Lux
- ✓ Fu à 0,79
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,60
- ✓ GR 45
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

DISTRICT DES ARDENNES (08)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

- BOGNY SUR MEUSE - STADE MUNICIPAL PIERRE MALICET 2 – [NNI 08 081 01 02](#)

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 09/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 25/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Monsieur ANDRE, membre de la CRTIS en date du 24/01/2022.

Elle propose le classement de l'installation en T5 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux

- CHARLEVILLE MEZIERES – GYMNASSE DU CAMPUS SUP ARDENNE - [NNI 08 105 99 11](#)

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 02/02/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur ANDRE, membre de la CRTIS, en date du 02/02/2022.
- ✓ AAC en date du 22/12/2020.
- ✓ PV CDS en date du 08/12/2020
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 04/02/2032.

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- LES AYVELLES – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - [NNI 08 040 55 02](#)

Il s'agit d'une création.
La Commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur ANDRE, membre de la CRTIS, en date du 19/01/2022.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **BOGNY SUR MEUSE - STADE MUNICIPAL PIERRE MALICET 2 – NNI 08 081 01 02**

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E6 en date du 27/01/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2026.

➤ **CHARLEVILLE MEZIERES - STADE DU PETIT BOIS – NNI 08 105 01 01**

L'éclairage n'était plus classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E4 en date du 02/02/2022 (LED), un avis préalable favorable ayant été donné en date du 26/11/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 513 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.5. Classements initiaux
- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

- **CRENEY PRÈS TROYES - STADE MUNICIPAL – NNI 10 115 01 01**

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E6 en date du 18/01/2022 (LED) et de l'étude photométrique en date du 25/05/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2026.

9.2. Confirmation de classement

10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ IS EN BASSIGNY - STADE MUNICIPAL - NNI 52 248 01 01

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 13/01/2022 suite à la construction de vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Plans
- ✓ AAC en date du 01/12/2021

Elle demande que la hauteur des buts soit mise en conformité avec le règlement avant le prochain match et prononce le classement en T6 PN jusqu'au 04/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **HERMONVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 291 01 01**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 21/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 21/01/2022
- ✓ Plans

Elle note l'absence de douches dans les vestiaires joueurs et arbitres.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 04/02/2032.

➤ **PRUNAY - STADE MUNICIPAL - NNI 51 449 01 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 30/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 22/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 22/01/2022
- ✓ AOP en date du 07/11/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 04/02/2032.

➤ **VITRY LE FRANCOIS - STADE DANIEL GUEVRY - NNI 51 649 04 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 21/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 26/01/2022
- ✓ AOP en date du 24/01/2022
- ✓ Plans

Elle note les non-conformités suivantes :

- Dimension des vestiaires joueurs (11 m2) insuffisante (art. 4.6.1)
- La main courante doit passer à l'arrière des bancs de touche (art. 3.9.5.1)

Elle demande la levée de la non-conformité concernant la main courante pour le 30 juin 2022 et prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 04/02/2032.

➤ **MAGENTA - STADE ROGER POINTURIER - NNI 51 663 01 01**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 07/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 07/02/2022
- ✓ AOP en date du 24/01/2022
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 04/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ FISMES - STADE RENÉ AUDIBET 1 - NNI 51 250 01 01

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 09/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 10/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 10/11/2021.
- ✓ Test in situ en date du 27/12/2021.
- ✓ AAC en date du 09/11/2021
- ✓ Plans

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 17/09/2031 et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ GUEUX – STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 51 282 02 01

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction de nouveaux vestiaires.

Pièce fournie :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 19/02/2021
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de vestiaires conformes pour une installation de niveau T5.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ REIMS – STADE AUGUSTE DELAUNE - NNI 51 454 01 01

L'éclairage était classé en E2 jusqu'au 28/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E2 et des mesures d'éclairage du Bureau Véritas en date du 11/01/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures des éclairages horizontaux donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1767 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71

Elle propose le classement de l'installation en E2 et transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ CORMONTREUIL – STADE ROBERT PIRÈS - NNI 51 172 02 01

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 01/02/2022 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 14 m LED (1 par mât sur la ligne médiane, 2 par mât sur les côtés)
- ✓ Emh à 150 Lux
- ✓ Fu à 0,78
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **LONGUYON - COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE - NNI 54 322 02 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 07/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement **non** signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur CHAUMONT, membre de la CRTIS, en date du 10/12/2021

Elle rappelle que pour les buts (art.3.9.1.2.) la hauteur sous la barre transversale doit être constante à 2,44m. La main courante doit être complétée et sécurisée et la liaison vestiaire-terrain doit assurer la sécurité des acteurs du jeu.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 04/02/2032, **sous réserve de recevoir la 1^{ère} page de l'imprimé de classement signé par la mairie.**

➤ **ROSIERES AUX SALINES - STADE DU RAVEL N°1 - NNI 54 462 01 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 16/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 10/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 10/01/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 04/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **CUSTINES - STADE DE CLÉVANT 1 - NNI 54 150 01 01**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 06/09/2020. La migration aurait dû classer ce terrain en T3 PN.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 PN en date du 10/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 10/12/2021
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC en date du 10/06/2010

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **BRIEY - STADE AUGUSTIN CLÉMENT 2 - NNI 54 099 01 02**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 18/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 07/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Test in situ en date du 30/07/2020.

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 16/10/2030 et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- BLENOD LES PONT A MOUSSON – SALLE POLYVALENT MICHEL BERTELLE - [NNI 54 079 99 01](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de reclassement en Futsal 4 en date du 06/07/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 11/01/2022.
- ✓ PV CDS en date du 17/12/2020
- ✓ Plan de l'installation

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 04/02/2032.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- CUSTINES - STADE PRÉ À VAROIS 2 – [NNI 54 150 02 02](#)

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E7 en date du 27/01/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2026.

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

- BLENOD LES PONT A MOUSSON – SALLE POLYVALENT MICHEL BERTELLE - [NNI 54 079 99 01](#)

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en EFutsal 4 en date du 11/01/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'installation en EFutsal 4 jusqu'au 04/02/2026.

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **SOUCHT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 658 01 02**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en A8 en date du 28/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en A8 jusqu'au 04/02/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **SARRALBE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 628 01 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 09/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/01/2022, un avis préalable favorable ayant été donné en date du 12/02/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 28/01/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 04/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **HOLVING - STADE MUNICIPAL - NNI 57 330 01 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 15/11/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 PN en date du 10/12/2021 suite à la création des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 28/01/2022
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 04/02/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STIRING WENDEL - STADE DE LA VIEILLE USINE 2 – NNI 57 660 01 02**

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 16/07/2020.

La commission reprend le dossier suite à l'avis du groupe de travail « Classement des Terrains et Installations Sportives » du 25/02/2021 et des pièces figurant au dossier :

- ✓ Rapport de visite du 09/03/2020 effectué par M. André PETTE, membre C.R.T.I.S.
- ✓ Test in situ en date du 21/04/2021.

Elle propose le classement en T4 SYN jusqu'au 16/07/2030 et transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ **NNI 57 321 01 01 - STADE MUNICIPAL à HESSE**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ **HOLVING – SALLE DES SPORTS - NNI 57 330 99 01**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 4 en date du 28/01/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 28/01/2022.
- ✓ Plan

Elle demande que lui soit adressé un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (AAC) avant le 30/06/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 04/02/2032.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 03/02/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

- **SARRALBE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 628 01 01**

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E6 en date du 30/01/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,69

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,84

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 04/02/2026.

10.2 Confirmation de classement

- **NILVANGE – STADE LUCIEN NOIROT - NNI 57 508 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 23/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 112 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 04/02/2024.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ POUSSAY - STADE JEAN-MARIE D'HARREVILLE - NNI 88 357 01 01

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 27/09/2020.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 13/10/2020 suite à des non-conformités majeures liée à la sécurité.

Pièces fournies :

- ✓ Mail de Mr DE NARDIN, membre de la CDTIS, en date du 2/02/2022
- ✓ Photos

Elle propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 13/10/2030.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ MONTHUREUX – STADE ROLLIN - NNI 88 310 01 01

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 11/05/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires pour un classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 10/01/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 10/01/2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

La CRTIS note que le projet de vestiaires répond aux critères du niveau T5 PN et prononce un avis préalable favorable.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON